

Charte forestière de territoire du Massif des Bauges

VALORISATION LOCALE DU « BOIS DES BAUGES »

Situé au cœur du sillon alpin, le Parc naturel régional du Massif des Bauges dispose d'un contexte forestier favorable au développement de la filière forêt-bois. Avec un taux de boisement de 60 %, le territoire du Parc jouit d'une longue tradition forestière. La diversité des métiers (sylviculteur, entrepreneur de travaux forestiers, exploitant, ébéniste, charpentier, menuisier, tourneur sur bois...) qui composent la filière bois, participe à la richesse culturelle du territoire.

La filière bois dans le Massif des Bauges représente un poids économique et un potentiel de développement important pour ce territoire rural. La forêt et la filière bois sont un gisement important d'emplois locaux : environ 800 emplois directs de la gestion forestière à la seconde transformation.

Conscient de ces atouts, le Parc a affiché sa volonté d'appuyer la filière forêt bois du massif dès sa création en 1995 à travers sa charte constitutive, puis en 2001 à travers sa Charte Forestière de Territoire. En conjuguant valorisation de la ressource forestière locale et accompagnement des entreprises dans leur développement, un impact significatif sur l'emploi peut être escompté.

POLE D'EXCELLENCE RURALE « BOIS DU MASSIF DES BAUGES »

En 2005, le constat était que pour se maintenir et rester compétitives, ces entreprises devaient :

- achever de se restructurer pour atteindre une capacité de production justifiant des investissements de mise à niveau technologique ;
- satisfaire au nouveau contexte normatif ;
- qualifier leurs produits pour correspondre au marché ;
- moderniser leur fonction commerciale et leur management.

Le PER « Bois du Massif des Bauges » a été labellisé en septembre 2006. La démarche de Pôle d'Excellence Rurale a consisté à accompagner les entreprises de la transformation du bois dans leurs efforts de modernisation et leurs projets liés à la conquête de nouveaux marchés pour :

- maintenir et créer des emplois
- favoriser l'utilisation du bois de pays
- renforcer la coopération entre entreprises
- favoriser l'innovation
- favoriser la formation qualifiante des personnels
- renvoyer une image positive et dynamique de la filière « Bois des Bauges »

Les opérations d'investissement portées par les entreprises portent sur de l'équipement productif, de l'investissement immatériel, des équipements divers, ainsi que de l'investissement immobilier.

Dix opérations ont été réalisées pour un montant d'investissement de 1,9 millions d'euros. Près de 300 000 € de subvention ont été mobilisés. Le taux moyen d'intervention est de 15 %. Le Parc assure l'animation générale du pôle, le suivi des projets et la mise en œuvre des actions collectives et transversales, en dédiant des moyens d'ingénierie spécifiques.

Le pôle d'excellence rurale a permis de renforcer les liens entre les entreprises, en développant des partenariats ou des produits innovants en bois local. Cela contribue à favoriser l'approvisionnement en bois de pays et la production en « circuits courts ».

MARQUE PARC « BOIS DU MASSIF DES BAUGES »

La marque Parc "Parc naturel régional" est une marque collective, protégée. Elle peut être attribuée à des produits et des services. Vous la reconnaîtrez à la présence du logo "Produit du", "Accueil du", "Savoir-faire du" en fonction de la nature du marquage (produits agricoles ou artisanaux ; prestations touristiques ; savoir-faire).

La marque est associée à 3 valeurs des Parcs en traduisant des engagements des bénéficiaires envers des enjeux forts de leur charte sur le territoire :

- elle exprime l'attachement au territoire : les producteurs, prestataires et artisans concernés contribuent au développement du territoire et s'attachent à faire découvrir le Parc à travers leurs produits et prestations. Ils proposent des produits et des services qui valorisent le patrimoine culturel local au travers l'histoire, le bâti...
- elle cultive une forte dimension humaine : le savoir faire le rôle et la maîtrise de l'homme sont primordiaux dans le processus de fabrication, les professionnels font partager leur passion et ils s'appuient sur une solidarité entretenue au sein du territoire.
- elle revendique le respect de l'environnement et contribue au renforcement de sa richesse : les producteurs s'attachent à préserver les milieux naturels, la faune, la flore. De plus, ils s'impliquent dans le maintien de la qualité des paysages spécifiques au territoire de chacun des Parcs.

Depuis 10 ans, plus de 140 produits agricoles, artisanaux et prestations touristiques se sont vus attribuer la marque. Ces marquages concernent plus de 500 entreprises sur 32 Parcs.

Le Parc du Massif des Bauges a développé une marque « Parc » pour « le bois du massif des Bauges ». Elle concerne 3 produits (grumes, sciages et produits usinés) et 2 essences (sapin pectiné et épicéa commun).

Les professionnels s'engagent à respecter un cahier des charges qui garantit une exploitation forestière traditionnelle (bois de montagne, écorçage manuel en forêt, séchage naturel en forêt), un produit respectueux de l'environnement (gestion durable des forêts, impact de l'exploitation limité, environnement de l'entreprise) et un produit à dimension humaine (tradition locale, transmission des savoir-faire, promotion et conseil).

Des contrôles annuels indépendants en assurent la validité et une attestation identifiant le produit et les caractéristiques contrôlées est délivrée au bénéficiaire de la marque. Jusqu'en 2009, deux entreprises bénéficiaient de la marque. Une réflexion pour élargir la démarche est en cours.

D'autres marques « Parc » pour le bois existent dans les autres Parcs : bardage, jouets en bois, layette, mobilier, vannerie, fabrication de cannes, copeaux de bois...

CONTACT	LIENS
Carole ZAKIN Chargée de mission Forêt – Filière bois 04 79 54 97 78 c.zakin@parcdesbauges.com	www.parcdesbauges.com www.parc-naturels-regionaux.tm.fr